

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation d'une administratrice au sein du
Conseil d'administration de l'ASBL SONUMA**

A.Gt 16-09-2021

M.B. 24-09-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, article 9 ;

Vu la délibération du Gouvernement du 10 octobre 2018 relatif à la transformation de la SONUMA en un partenaire de l'éducation et de la valorisation des institutions culturelles francophones belges ;

Considérant la démission de Mme Virginie Vandeputte de ses postes de présidente et d'administratrice au Conseil d'administration de la SONUMA et la nécessité de la remplacer

Considérant les compétences reconnues de la candidate dans le domaine de l'audiovisuel, de la culture ou de la communication ;

Sur proposition de la Ministre des Médias ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Mme Stéphanie TOUSSAINT est désignée en qualité d'administratrice représentant la Communauté française au sein du Conseil d'administration de l'ASBL SONUMA.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Article 3. - La Ministre des Médias est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 septembre 2021.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

B. LINARD